

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2024
Séance du 26 juin 2024**

N°06

**Objet : Avancements de grades
en 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 3), COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n° 23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n° 7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOYER Christian a donné pouvoir à SUAU Pierre

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis
AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n° 25 à 27 – n° 30 à 34)
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n° 23, 24, 28 et 29)
PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, ESTIENNE Claude, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SEJOURNE Daniel, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20240626-06_26062024

Monsieur REINAUDIO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique notamment son article L313-1 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu les ratios d'avancement de grade,

Vu le tableau des emplois et des effectifs existants,

CONSIDÉRANT, qu'il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'avancement de grade.

L'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière d'un fonctionnaire à l'intérieur d'un même cadre d'emplois, par un changement de grade immédiatement supérieur. Pour bénéficier d'un avancement de grade, le fonctionnaire doit d'une part remplir les conditions fixées par les statuts particuliers, et d'autre part être proposé au regard de l'appréciation à sa valeur professionnelle et ses acquis de l'expérience professionnelle.

Pour la campagne 2024 des avancements de grades, il vous est proposé les transformations suivantes applicables au 1er juillet prochain lorsque l'agent remplit les conditions à cette date ou avant. D'autres avancements interviendront le 1er décembre après la date d'éligibilité de l'agent.

**Modifications d'emplois liées aux avancements de grade avec
transformations en date du 1^{er} juillet 2024**

Suppression	Création
1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'adjoint administratif (catégorie C)	1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'adjoint administratif principal de 2ème classe (catégorie C)

Suppression	Création
6 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	6 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (catégorie C)

Suppression	Création
9 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique territorial (catégorie C)	9 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (catégorie C)

Suppression	Création
1 emploi permanent à temps complet (35 heures) D'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe (catégorie B)	1 emploi permanent à temps complet (35 heures) Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe (catégorie B)

**Modifications d'emplois liées aux avancements de grade avec
transformations en date du 1^{er} décembre 2024**

Suppression	Création
1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'adjoint technique territorial (catégorie C)	1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'adjoint technique principal de 2 ^e classe (catégorie C)

Suppression	Création
3 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'agent de maîtrise (catégorie C)	3 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'agent de maîtrise principal (catégorie C)

Il est proposé au conseil communautaire :

- De créer les emplois suivants :

(en catégorie C)

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'adjoint administratif de 2^e classe au 1^{er} juillet 2024.

6 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2024.

9 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique territorial principal 2^e classe au 1^{er} juillet 2024.

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'adjoint technique territorial principal 2^{ère} classe au 1^{er} décembre 2024.

3 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'agent de maîtrise principal au 1^{er} décembre 2024.

(en catégorie B)

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2024.

- De supprimer les emplois suivants :

(en catégorie C)

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'adjoint administratif territorial au 1^{er} juillet 2024.

6 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique territorial principal 2^e classe au 1^{er} juillet 2024.

9 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'adjoint technique territorial au 1^{er} juillet 2024.

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'adjoint technique territorial au 1^{er} décembre 2024.

3 emplois permanents à temps complet (35 heures) d'agent de maîtrise au 1^{er} décembre 2024.

(en catégorie B)

1 emploi permanent à temps complet (35 heures) d'assistant de conservation principal de 2^e classe au 1^{er} juillet 2024.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE :

08 JUIL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20240626-06_26062024